

## Demande de souscription à Orange Money

### Informations client

Nom et prénom du titulaire

N° de téléphone mobile pour l'accès aux services Orange Money

Type de pièce d'identité :

Carte d'identité

Passeport

Numéro de pièce d'identité

*Pour vous enregistrer, vous devrez fournir une copie de votre pièce d'identité / passeport*

Adresse postale

Numéro de téléphone - résidence

Numéro de téléphone - bureau

Email

### Détails bancaires

Type de compte :

Compte Courant

Compte Courant Rémunéré

Numéro de compte bancaire

Nom de l'agence

*Le numéro de compte de la BM agit comme identifiant pour le client. Tous les paiements faits par le Client seront traités à travers son compte bancaire.*

Je souhaite m'inscrire comme client pour le service de Orange Money

Je confirme que les détails précisés plus haut sont exacts et je confirme que ce compte sera utilisé à des fins légitimes et reconnais être responsable de toutes les opérations sur ce compte. J'autorise la Banque des Mascareignes (BM/Banque) à débiter mon compte bancaire pour effectuer le paiement via le Service Orange Money. J'ai pris connaissance des conditions générales applicables au service Orange Money.

Signature du titulaire du compte

Date

### CADRE RÉSERVÉ À LA BM

Agence

Vérfié par

CC

Date

Gestion Service Client

1  2  3  4  5  6  7  8  9  10  11  12

Vérfié / Saisi par

Validé par

Date

Numéro d'abonnement

### **Conditions générales de la Banque des Mascareignes pour les services de Orange Money**

1. Cette offre de paiement par téléphone portable « Orange Money » est proposée au Client par la Banque des Mascareignes ci-après dénommé « BM / Banque ». Toute participation est volontaire. Cette offre est destinée à tout détenteur, ci-après dénommé « Client », d'un compte courant ou compte courant rémunéré détenu au sein de la Banque. Le service de Orange Money est gratuit (hors coût d'envoi du/des SMS, coût à la charge du Client).

2. Pour l'installation du service de « Orange Money », le Client est tenu de prendre connaissance des conditions générales applicables à ce service et de signer la demande nécessaire, afin de souscrire à ce service. Une fois la souscription validée, le Client sera en mesure d'utiliser le service.

3. Seuls les clients qui maintiennent un compte courant ou compte courant rémunéré créditeur à la Banque sont autorisés à utiliser les services de « Orange Money ».

4. En souscrivant au service de « Orange Money », le Client autorise la Banque à agir conformément aux instructions de paiement données par le Client au moment de sa souscription.

5. Afin de pouvoir utiliser le service de paiement de factures, le Client devra fournir les informations nécessaires via le service « Orange Money ».

6. Les présents termes et conditions s'ajoutent aux termes et conditions régissant l'ouverture et le fonctionnement des comptes clients de la Banque.

7. Le Client doit informer immédiatement la Banque par écrit en cas d'acquisition non autorisée du numéro d'identification personnel (NIP) lié à son compte bancaire. Le Client accepte l'entière responsabilité de toutes les transactions effectuées via le service de "Orange Money", jusqu'à ce que la Banque confirme au Client par tous moyens qu'il a reçu sa notification.

8. Les instructions reçues du Client, utilisant le service de « Orange Money » seront considérées comme une autorisation de débiter le compte du Client par voie électronique.

9. La Banque agira comme intermédiaire dans le transfert de fonds provenant du compte du Client en règlement de ses factures. En aucun cas, la Banque ne doit répondre à, et ne peut être partie à tout différend quant à l'exactitude des factures ou concernant le service fourni par l'émetteur.

10. Le Client accepte que l'instruction de paiement prévu pour le paiement par « Orange Money » constitue une autorisation irrévocable et inconditionnelle à débiter son compte et à remettre les fonds requis à l'émetteur.

11. Par la signature du présent accord, le Client exonère et libère irrévocablement la Banque de toute responsabilité pour tout paiement en excès, insuffisant, tardif ou inexact de ses factures ou des conséquences y relatives (y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation du service) ou d'autres pertes, dommages, réclamations ou procédures qui peuvent survenir à la suite du paiement de ces factures par paiement mobile.

13. Il est recommandé au Client dans son propre intérêt, de régler ses factures régulièrement, au moins trois jours avant la date limite de paiement prévue par la société de facturation.

14. Tout paiement exécuté en faveur d'un facturier au dessus du montant dû, y compris tout double paiement effectué, indépendamment du mode de paiement, sera considéré comme un acompte et sera ajusté aux futures réclamations de l'émetteur de factures.

15. Tout paiement exécuté en faveur d'un commerçant, au dessus du montant dû, y compris tout double paiement effectué, pourra faire l'objet d'une demande de remboursement par le client directement auprès dudit commerçant.

16. En cas de paiement partiel ou tardif, la société de facturation peut utiliser ses pouvoirs pour mettre fin à ses services. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas, être engagée en cas de déconnexion.

17. Le paiement de la plus ancienne facture en souffrance de la société de facturation sera traitée en priorité.

18. La Banque se réserve le droit de modifier ou de compléter les présentes conditions générales à tout moment, moyennant un préavis de 15 jours au Client. Les termes et conditions modifiés seront affichés sur le site web de la Banque. En utilisant le service de paiement par mobile, il sera considéré que le Client accepte les termes et conditions modifiés.

19. La Banque se réserve le droit de facturer et de recouvrer des frais auprès du Client ayant recours au service de paiement par mobile. Le Client peut se référer au guide tarifaire disponible sur le site web de la Banque [www.banquedesmascareignes.mu](http://www.banquedesmascareignes.mu) :

20. Le Client peut modifier ou résilier le service « Orange Money » pour toutes les sociétés de facturation, tous marchands et commerçants à tout moment soit en complétant et signant le « formulaire de modification et résiliation » disponible dans les agences de la Banque et dans les points de vente Orange, soit par l'envoi d'une lettre en recommandé au Customer Care, Telecom Tower, 9e étage, Edith Cavell St, Port-Louis » ou via tout autre canal communiqué par Orange.

21. La Banque se réserve le droit de résilier ce service, en totalité ou en partie, moyennant un préavis d'un mois avant la résiliation. Le Client peut résilier le service « Orange Money » pour toutes les sociétés de facturation, tous marchands et tous commerçants en se présentant dans l'une des agences de la Banque; ou par l'envoi d'une lettre en recommandé au « Maeva Tower, 9ème étage, Cnr Silicon Avenue & Bank Street, Cybercity, Ebène 72201 – Ile Maurice ». La résiliation sera effective dès réception du préavis écrit par le Banque.

22. La Banque ainsi que les prestataires de services seront exonérés de toute responsabilité pour l'inexécution de l'une des obligations prévues au présent contrat en cas de catastrophe naturelle, d'urgence nationale, de « force majeure » et de toute défaillance de communication de quelque nature ou pour toute raison indépendante de la volonté de la Banque et/ ou de la société de facturation.

23. Lois applicables: le service de paiement par mobile sera régi et interprété conformément aux lois mauriciennes.

24. En souscrivant au service « Orange Money », le Client autorise la Banque et les sociétés de facturation à partager leurs informations de facturation.

25. Le Client reconnaît avoir signé le formulaire de demande de service « Orange Money » après avoir pris connaissance des termes et conditions précitées.

26. Le Client autorise la Banque à étendre sa souscription à d'autres sociétés de facturation sans la nécessité d'une notification préalable ou la signature d'un nouveau contrat. La Banque sera informée par le biais de la plateforme de Orange Money sur une fréquence journalière.

27. Le Client exonère la Banque de toute responsabilité en cas de vol ou d'opérations frauduleuses effectuées via son téléphone mobile.

28. Le Client devra déclarer dans les meilleurs délais la perte, le vol ou le vol présumé de son téléphone portable auprès du service client de Orange en téléphonant au 8900 et il est impératif de faire une déclaration auprès de la Police. Le client comprend et accepte qu'il reste exclusivement responsable pour toutes les transactions et toutes utilisations frauduleuses du service « Orange Money » utilisées via le téléphone portable par une tierce personne avant la notification reçue par Orange. En cas de désaccord sur l'heure, la date de notification sur la perte ou vol ou vol présumé du téléphone portable, l'heure et la date de réception de la notification au sein de Orange constituera la preuve évidente et concluante ne permettant au client de faire de réclamations.

### **Conditions générales de Orange Money**

#### 1. Futurs commerçants

1.1 Le Client a la possibilité de s'enregistrer au service Orange Money pour tout service additionnel.

1.2 L'enregistrement est fait par SMS ou tout autre moyen après notification par Orange aux clients.

1.3 Le Client peut modifier ou résilier le service Orange Money pour tous les marchands et commerçants ou tout marchand et commerçant à tout moment soit en complétant et signant le « formulaire de modification et résiliation » disponible dans les agences de la Banque et dans les points de vente Orange, soit par l'envoi d'une lettre en recommandé au Customer Care, Telecom Tower, 9e étage, Edith Cavell St, Port-Louis » ou via tout autre canal communiqué par Orange.

#### 2. Délai de paiement

2.1 Tout paiement effectué par le Client après 00h00 (minuit) sera renvoyé au jour suivant.

#### 3. Divers

3.1 Orange a été dûment mandaté pour enregistrer les clients auprès des marchands/ commerçants pour le paiement de factures via le service Orange Money conformément à la Loi sur la protection des données 2004 (version modifiée).

3.2 Le Client reconnaît que l'enregistrement se fait au nom du (des) commerçant (s) / émetteur (s).

3.3 Le client consent à la communication des données demandées pour l'accès au service Orange Money.

3.4 Orange se réserve le droit de modifier les termes et conditions à tout moment et / ou de temps à autre, y compris les taxes et les tarifs applicables aux services. Le Client sera lié par les termes et conditions ainsi modifiés. Un avis de modification sera communiqué au Client et / ou affiché sur le site web <http://www.orange.mu>

3.5 Le Client doit immédiatement informer la Banque et Orange dans le cas où il modifie ou n'utilise plus le téléphone mobile relié au service Orange Money indépendamment du fait que le Client ou son opérateur a interrompu le service mobile grâce au « formulaire de modification et résiliation » disponible aux des agences de la Banque et des points de vente de Orange.

3.6 Le Client doit obligatoirement informer Orange en cas de cessation de service avec n'importe quelle société de facturation au nom de cette dernière grâce au « formulaire de modification et résiliation » disponible au sein des agences de la Banque et des points de vente de Orange.

3.7 Le Client autorise Orange à utiliser les données fournies par le Client et d'autres renseignements connexes afin d'améliorer le service fourni et à des fins de marketing.

3.8 En cas de mauvais crédit au compte du commerçant, un prélèvement automatique sera effectué du compte du Client vers celui du commerçant. Le commerçant sera avisé d'un mauvais crédit et les mesures correctives nécessaires seront prises pour rembourser le Client ou créditer le compte du marchand.

#### 4. Réclamations

Le Client reconnaît et accepte que Orange ne sera pas tenu responsable de toute perte, responsabilité, coûts, dommages, réclamation ou compensation que ce soit (direct, indirect ou consécutif) concernant toute question en rapport avec:

- a) la fourniture et / ou l'utilisation et / ou la mauvaise utilisation du service par le Client; et
- b) l'utilisation et / ou la mauvaise utilisation du service par un tiers autorisé ou non par le Client.

Date: \_\_\_\_\_

Signature du titulaire:  
\_\_\_\_\_

N° de Carte d'identité nationale:  
\_\_\_\_\_